

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

2004-04-28

Nous vous remercions pour l'opportunité de pouvoir exprimer nos préoccupations en ce qui concerne l'exploitation de la ressource forestière publique.

Nous sommes membres de l'Association des Résidents des lacs Des Cornes, Pérodeau et Vaillant, représentant environ 240 propriétaires de ce secteur situé dans la municipalité de Chute St-Philippe, QC.

Notre association célèbre son 25^e anniversaire d'existence cette année; c'est donc dire que la participation de ses membres est fidèle et décidée à maintenir sa qualité de vie via la qualité de son environnement.

En vertu des énoncés mentionnés dans les documents de consultations récentes et en particulier des suivants :

- *Mise à jour du Régime forestier,*
- *Projet de loi modifiant la Loi sur les forêts et autres dispositions législatives,*

et pour qu'ils soient concrétisés, nous vous présentons les points importants pour les résidents de notre secteur : (La numérotation suit les questionnements dans le document préparatoire).

Nos points touchent principalement le premier thème regroupé par la commission.

1- Développement durable et gestion intégrée des ressources forestières.

- 1.2 Quels changements devraient être apportés au cadre actuel de gestion pour améliorer l'harmonisation des diverses activités dans les forêts publiques, la prise en compte des besoins, des valeurs et des aspirations des parties intéressées et le respect de l'intégrité écologique du territoire ?

Que dans les secteurs sensibles où il y a concentration de résidences ainsi que présence de sources d'eau de tête (bassins versants), l'on étale l'intervention forestière sur trois ou quatre ans au lieu de le faire à chaque année, ceci pour minimiser les impacts négatifs de ruissellement et apport de sédiments concentrés déversés dans nos lacs, (surtout pour la protection des lacs comme les nôtres qui contiennent des espèces menacées telle la touladi).

Que dans les secteurs résidentiels forestiers locaux, la protection visuelle et l'utilisation récréotouristique de la forêt publique soient étendues à 500 mètres minimum de la route ou des propriétés en ajoutant, en plus, une bande de protection riveraine.

- 1.3 Dans un contexte où la récolte et la transformation du bois constituent un des principaux moteurs de l'économie du Québec, comment en arriver à réduire les impacts socio-économiques liés à la baisse des approvisionnements découlant des besoins associés aux autres usages ?

Compte-tenu du bois coupé laissé en forêt, nous ne voyons pas la nécessité de hausse d'approvisionnement mais bien de s'assurer que 100% des coupes soient utilisées (bois d'œuvre, pâtes et papier, bois de chauffage, etc.). Nous demandons que le gouvernement mette sur pied une méthode d'évaluation de la surcapacité des usines dans la production de bois coupé, à savoir, s'il y a acharnement à couper le bois pour la principale raison de maintenir les usines en fonction même s'il y a un inventaire important de bois coupé;

Que l'on voit à ce que cesse finalement le gaspillage de bois laissé à pourrir en forêt par les compagnies forestières, soit par le manque de temps qu'il leur reste au transport, au rendement insuffisant pour le faire ou par surproduction de bois contre leur capacité réelle à le transformer et qu'on permette de façon équitable la récupération de cette matière utile par des gens intéressés;

Que dans les secteurs où il y a des résidents intéressés à récupérer du bois de chauffage, les arbres coupés pour faire des chemins soient mis à la disposition de ces gens. Ceci n'ajoutera pas des coûts additionnels pour l'entrepreneur puisqu'il doit faire ces chemins. Ce serait un partage plus équitable de la ressource publique.

Que le MRNFP revoit ses procédures pour contrer le vol de bois par quelques gens peu scrupuleux ainsi que sa méthode de dénonciation. Il est tout à fait injuste de punir la majorité de gens honnêtes pour des considérations organisationnelles internes du gouvernement. De tolérer cette pratique, pour quelque raison que ce soit, crée une culture de tolérance qui se perpétue et devient plus difficile à contrôler avec le temps. Il serait propice de profiter du désir de ré-ingénierie du présent gouvernement et finalement régler ce problème.

1.4 Compte tenu des normes en vigueur, quelles améliorations pourraient être apportées à la protection des paysages, de l'eau et des sols ?

Que les compagnies forestières paient le même taux pour le bois coupé pour faire des chemins que celui de coupe en forêt. Cet avantage exagéré fait en sorte que ces compagnies font des chemins inutilement larges dans des secteurs où il y a du bois intéressant et des chemins moins larges dans les secteurs où le bois est peu intéressant;

Que dans les secteurs résidentiels forestiers locaux, la protection visuelle soit étendue à 500 mètres minimum de la route ou des propriétés en ajoutant, en plus, une bande de protection riveraine;

Que dans les secteurs sensibles où la concentration de résidences ainsi que la présence de sources d'eau de tête (bassins versants), l'on distance l'intervention forestière de trois ou quatre ans au lieu de le faire à chaque année, ceci pour minimiser les impacts négatifs de ruissellement et apport de sédiments concentrés déversés dans nos lacs;

Que les compagnies forestières démontrent du respect pour l'environnement en minimisant les dommages permanents causés à la forêt et réduisent la taille de la machinerie utilisée en forêt.

1.6 Quels moyens devraient être adoptés pour améliorer les conditions dans lesquelles s'exerce le travail en forêt ?

Réduire la taille de la machinerie utilisée en forêt ce qui a pour impact de diminuer les dommages causés à la forêt tout en permettant une augmentation de la main-d'œuvre locale ce qui est une priorité sociale, tel que l'affirme le présent gouvernement.

Que la sécurité de nos gens soit à l'avant-garde de toutes interventions et déplacements des ouvriers et de la machinerie forestière;

1.7 Dans un contexte de gestion intégrée des ressources, quel devrait être le partage des rôles et responsabilités entre l'état, les professionnels de la forêt et les utilisateurs du territoire ?

Qu'il y ait respect des ententes conclues entre les différents utilisateurs du territoire et les compagnies forestières dans l'esprit des préoccupations ainsi que dans les faits;

Que la forêt publique soit réellement comme elle s'appelle «publique» et qu'il y ait nécessité d'un équilibre de pouvoir entre les compagnies forestières et les autres utilisateurs de cette forêt;

Que les compagnies forestières, suite à des ententes avec d'autres utilisateurs de la forêt publique, supervisent leurs employés en forêt et ne se limitent non seulement à des intentions;

Et, pour remplir les exigences décrites plus haut, qu'il puisse y avoir avec tous ceux que la forêt publique intéresse de vrais consultations (et non des rencontres où les décisions sont déjà coulées dans le béton) tout au long des cycles de la planification, ce qui n'est pas le cas présentement.

1.8 Quels moyens pourraient être adoptés pour améliorer l'éducation, la sensibilisation et la diffusion de l'information auprès de la population, des jeunes en particulier ?

Il est de plus en plus primordial d'expliquer à la population, par un langage clair et transparent, non seulement le fonctionnement, mais en premier lieu, la véritable relation entre le gouvernement et les industries forestières;

Que les futurs jeunes travailleurs forestiers en stage dans nos forêts soient supervisés adéquatement par des travailleurs d'expérience reconnus par leur réputation à être des entrepreneurs forestiers responsables de par la qualité de leurs travaux, de leur respect pour l'environnement et de la population environnante ainsi que leur comportement sécuritaire.

Conclusion

Notre conclusion se voit comme un synopsis des suggestions aux questions énumérées plus haut et englobant nos aspirations.

Nous espérons un ouverture d'esprit du MRNFP et des professionnels de la forêt envers les citoyens faisant partie intégrante de la diversité de tout ce qui vit en milieu forestier et dans un environnement de plus en plus fragilisé par des considérations économiques et politiques.

Nous constatons que la population fait face à un rapport de force largement inégal face au MRNFP et aux professionnels forestiers et nous demandons que cette population soit réellement un partenaire dans la ré ingénierie de l'appareil gouvernemental depuis trop longtemps sourd et aveugle envers la population et accueillons favorablement les principes du nouveau gouvernement. Nous osons espérer que cela annonce une répartition un peu plus équitable et civilisée de la ressource forestière et le respect réel de l'environnement.

Le bon sens et la logique n'ont pas à être limités dans le temps et leurs buts ne devraient pas être soumis pour chaque plan quinquennal à moins de contraintes extraordinaires.

Merci de l'attention apportée à nos revendications.

Les membres du conseil d'administration de
L'Association des Résidents des lacs Des Cornes, Pérodeau et Vaillant